Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_09-DE

COMMUNE DE LOTHEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 22 mars 2026

Date de convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de LOTHEY, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du conseil municipal de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN maire de la commune.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

Laurent MACACLIN a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers municipaux :	10
- en exercice	10
- présents ou représentés	10
- votants	10

2026-09-04-9 OBJET : Délégations des adjoints

Suite au conseil municipal du 22 mars 2026 il a été décider que 3 adjoints sont nommées

Voici la proposition de leur délégation
-adjoint 1 : travaux, réseau et voirie
- adjoint 2 : école enfances jeunesses et affaire social
- adjoint 3 : finances, RH, plan de sauvegarde communal et sécurité

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux délégations de fonctions consenties aux adjoints au maire ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à trois le nombre d'adjoints au maire ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre acte de la répartition des délégations confiées aux adjoints, afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux et la continuité de l'action municipale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
PREND ACTE de la répartition des délégations de fonctions attribuées aux adjoints comme suit :

- **1er adjoint** : travaux, réseaux et voirie ;
- **2ème adjoint** : affaires scolaires, enfance, jeunesse et affaires sociales ;
- **3ème adjoint** : finances, ressources humaines, plan communal de sauvegarde et sécurité ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_09-DE

PRÉCISE que ces délégations seront exercées sous l'autorité de Madame le Maire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
ADOPTE la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux délégations de fonctions consenties aux adjoints au maire ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à trois le nombre d'adjoints au maire ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre acte de la répartition des délégations confiées aux adjoints, afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux et la continuité de l'action municipale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
PREND ACTE de la répartition des délégations de fonctions attribuées aux adjoints comme suit :

- **1er adjoint** : travaux, réseaux et voirie ;
- **2ème adjoint** : affaires scolaires, enfance, jeunesse et affaires sociales ;
- **3ème adjoint** : finances, ressources humaines, plan communal de sauvegarde et sécurité ;

PRÉCISE que ces délégations seront exercées sous l'autorité de Madame le Maire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
ADOPTE la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Aurélie MACACLIN

